

Paris, le 31 décembre 2009



Frédéric VIDAL
Président
06.62.91.11.07
president@cftcpolice.fr

Monsieur Brice Hortefeux
Ministre de l'Intérieur
de L'outre Mer
et des Collectivités Territoriales
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Réf. : BN09125/FV

Objet : Assassinat du Brigadier-Major POINT
Proposition de la transposition de l'Article 123a de la Constitution Helvétique

Pj : Communiqué de Presse

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Lors de notre entretien du 14 octobre dernier, nous vous remettons notre proposition relative à la transposition de l'article 123a de la constitution Helvétique permettant de lutter efficacement et définitivement contre les crimes les plus odieux (pédophiles, pervers sexuels et *assassins de policiers*).

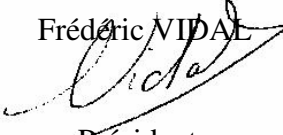
« Si un délinquant sexuel ou violent est qualifié d'extrêmement dangereux et non amendable dans les expertises nécessaires au jugement, il est interné à vie en raison du risque élevé de récidive. Toute mise en liberté anticipée et tout congé sont exclus. » Aucune libération ne peut être envisagée sans que « de nouvelles connaissances scientifiques permettent d'établir que le délinquant peut être amendé et qu'il ne représente dès lors plus de danger pour la collectivité. »

L'actualité douloureuse de ces derniers jours avec l'assassinat du Brigadier-Major de Police POINT rappelle malheureusement combien notre organisation est porteuse de vérité !

En tant que Ministre de l'Intérieur, garant de notre institution et de ses personnels, un geste fort de votre part serait particulièrement apprécié de l'ensemble de la profession.

Aussi, en tant que Président de la CFTC POLICE, je sollicite de votre haute bienveillance la présentation de notre proposition en tant que projet de loi.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en l'expression de ma parfaite considérations.

Frédéric VIDAL

Président